



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez aujourd'hui au titre de la CAP Locale n° 1 de liste d'aptitude 2013 de B en A.

A cette occasion, FO-DGFIP tient une nouvelle fois à réaffirmer son attachement au Statut Général et plus particulièrement au mode de recrutement statutaire des inspecteurs qu'est la liste d'aptitude. En effet, cette sélection reconnaît la capacité des lauréats à exercer des fonctions d'encadrement, compte tenu de l'expérience professionnelle acquise.

Cependant, le déroulement de cette CAPL appelle de notre part un certain nombre de remarques :

- ◆ Vous ne nous avez transmis ni les potentialités de promotion ni le classement des chefs de service qui ont été établis par ces derniers,
- ◆ Nous espérons qu'il n'a pas été tenu compte "de critères d'âge" pour faire barrage à certains agents,
- ◆ La Filière Gestion Publique subit au moins encore cette année le blocage des listes imposé par le précédent responsable du pôle RH et de son équipe,
- ◆ La publication par l'Administration locale du projet de liste des promouvables pour 2013 avant même la tenue de la CAPL démontre le peu d'importance que vous accordez au dialogue social et au paritarisme. Or, à FO nous sommes attachés aux deux, le paritarisme constituant un pilier statutaire.

Dès lors, nous vous demandons de reconsidérer votre manière d'appréhender ce sujet afin de permettre un réel dialogue aboutissant à des propositions concertées en CAPL avant votre prise de décision.

Par ailleurs, la Direction locale nous a transmis les premiers éléments permettant l'intégration des Inspecteurs des FP de la FGP au mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2013. Cela entraîne la suppression du mouvement du 1^{er} mars 2013 pour les inspecteurs de cette filière.

Dans ce cas-là, pourquoi appeler à une candidature sur un poste en Direction en dehors de tout mouvement, alors même que ce poste était déjà vacant au 01/09/2012 et donc aurait pu être pourvu à cette date ?

Deuxième interrogation, comment et par qui sera pourvu le nouveau poste vacant éventuellement induit par ce mouvement ?

Compte tenu du manque d'effectifs et des charges pesant sur le réseau, comment la trésorerie de Castanet, qui vient de faire l'objet d'un double reclassement, va-t-elle fonctionner sans l'un de ses 2 adjoints ?

Pour FO-DGFIP, c'est inacceptable !! Et nous vous rappelons que 417 dossiers n'ont pas obtenu satisfaction pour le mouvement du 1^{er} septembre dernier.

Vous comprendrez que notre organisation syndicale est préoccupée par un seul principe : l'égalité de traitement pour tous. Nous exigeons que les inspecteurs de la FGP soient traités de la même manière que ceux de la Ffiscale et ce, conformément au seul statut existant depuis septembre 2011 : celui des inspecteurs des FP.

Nous souhaitons également évoquer un autre point, non directement lié à l'ordre du jour de cette CAPL mais néanmoins d'actualité, qui inquiète à raison les personnels de la DGFIP : ce sont les plans de qualification.

Les récentes annonces ministérielles nous laissent présager une diminution importante des promotions par liste d'aptitude et examen professionnel alors même que ces acquis sociaux permettent d'obtenir une légitime reconnaissance pour beaucoup de nos collègues.

Ces décisions, si elles devaient se confirmer, ne seraient pas de nature à améliorer nos conditions de travail et l'exercice de nos missions dans un réseau déjà lourdement sollicité ... à défaut d'être prioritaire.

Pouvez-vous rassurer les personnels ou à défaut leur apporter des précisions supplémentaires ?

